

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 28 décembre 2018

## POINT D'ÉTAPE DU GOUVERNEMENT SUR L'AVANCÉE DE LA COUVERTURE DU NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le 6 décembre 2018, l'agence du Numérique a fait état de l'avancée de la couverture du numérique sur le territoire français à la fois sur le déploiement de la fibre et sur le dispositif de couverture ciblée « New Deal Mobile ».

### Accélération du déploiement de la Fibre sur l'ensemble du territoire français

La couverture du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné s'accélère. En effet, plus de 750 000 locaux ont été rendus éligibles à la fibre optique entre juillet et septembre 2018, portant à 12,5 millions le nombre de locaux éligibles à la fibre (données Arcep).

Cette accélération doit se maintenir et se renforcer, en zone privée comme en zone publique, pour atteindre les objectifs du Plan France Très Haut Débit. En effet, si l'année 2018 se terminera avec plus de 3 millions de locaux raccordés à la fibre optique, il faudra produire entre 2019 et 2022 près de 3,6 millions de lignes pour respecter les objectifs.

### Soutien financier de l'État (Plan France Très Haut Débit) aux collectivités, aux particuliers et aux entreprises

Le soutien financier de l'État dans les territoires ruraux est une réalité :

- plus de 32 demandes de subvention ont été instruites depuis juin 2018 pour 29 territoires, représentant plus d'1 milliard d'euros ;
- 11 départements ont reçu des propositions fermes de la part d'opérateurs pour investir sur fonds propres en complément des déploiements publics, ce qui permettra d'accélérer la couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné de leur territoire.

Afin de garantir l'accès de tous les foyers à un bon haut débit d'ici 2020, le Gouvernement soutient l'équipement des foyers en solution de réception hertzienne (satellitaire ou terrestre), à hauteur de 150 € maximum par foyer, dans le cadre du dispositif de « **cohésion numérique des territoires** ».

Ce dispositif, doté de 100 millions d'euros, s'adresse aux particuliers et aux entreprises qui ne disposeront pas, en 2020, de bon haut débit par les technologies filaires (FttH ou ADSL/VDSL).

### L'état d'avancement de la couverture internet dans le Cher

**Dans la zone d'investissement privé**, la société Orange maintient ses délais : Bourges Plus et Vierzon entièrement raccordables fin 2020.

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Vous pouvez suivre l'avancée du déploiement dans votre ville en utilisant l'outil mis à disposition par l'opérateur Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

**Dans la zone d'initiative publique**, l'avancement des travaux est réalisé à un rythme soutenu. À ce jour, 7 000 foyers sont raccordables à la fibre optique. L'ambition retenue par Berry Numérique est de raccorder 70 % des foyers en fibre optique soit 85 000 prises (fiber to the home- FTTH) en 2021.

Pour répondre plus vite aux attentes de la population, et pour couvrir les 30 % de foyers non raccordables en fibre optique, Berry numérique travaille également aux solutions alternatives : montée en débit du réseau cuivré et du réseau radio, satellite et 4G fixe.

Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre en consultant le lien suivant : <https://www.berrynumerique.fr/particuliers/solutions-dacces-internet/>

## Evolution de la couverture mobile

L'accord intervenu en janvier dernier entre le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs de radiocommunications mobiles prévoit de nouvelles obligations de couverture mobile, visant à généraliser en métropole une couverture mobile de qualité. Ces engagements des quatre opérateurs mobiles juridiquement contraignants ont été traduits, le 2 août 2018, dans les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles.

Il revient au gouvernement de fixer, pour chaque année, la liste des zones à couvrir par chaque opérateur au titre du dispositif de couverture ciblée.

Dans ce cadre, le Gouvernement a choisi de s'appuyer sur la concertation locale pour identifier au plus près les territoires déficitaires. Pour cela, il a demandé à chaque préfet, en lien avec le président du Conseil départemental, de constituer une équipe-projet dont les missions seront à la fois d'identifier les zones prioritaires et de suivre le déploiement des antennes, aidant à lever les obstacles pour permettre leur implantation rapide.

Pour le Cher, la première réunion de l'équipe projet a eu lieu en septembre 2018 et a permis de définir les zones prioritaires pour 2018.

**À ce jour, au niveau national, depuis janvier 2018, plus de 3000 pylônes ont été équipés en technologie 4G.**

La Préfète du Cher

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher